

**1** La France est une République indépendante, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les religions.

**2** La République langue officielle, garantit la séparation des religions et de l'Etat. L'Etat est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'Etat.

## • • LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE • •

**3** La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun a le libre de croire ou de ne pas croire. Elle permettait l'expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et danses limitées de l'intérêt public.

**4** La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté en conciliant la liberté de croyance avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

## CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

*La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.*

**6** La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour former leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

**7** La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

**8** La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'école comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

**10** La laïcité à tous les personnages transmettre aux élèves, le sens et la valeur de la laïcité ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur évolution dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la représentation à la connaissance des parents d'élèves.

**9** La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et impose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

## • • L'ÉCOLE EST LAÏQUE • •

**12** Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde, ainsi qu'à l'étendue et la profondeur des savoirs, aucun sujet n'est à priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut évoquer une conviction religieuse au politicien pour contester le droit de traiter une question au programme.

**13** Nul ne peut se prévaloir de son appartenances religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'école de la République.

**14** Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différentes espaces privilégiés dans le bâtiment intérieur sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenances religieuse est interdit.

**15** Par leurs pratiques et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.

## la charte Internet

(Expliquée aux enfants de l'école primaire)

- Qu'est-ce que cette charte ? C'est un ensemble de règles communes que chaque élève et chaque enseignant doivent suivre pour respecter la loi et pour assurer la protection de tous.
- Pour utiliser Internet à l'école, la présence d'un adulte est obligatoire, qu'il s'agisse d'un enseignant ou de la personne chargée de l'informatique dans le cadre d'une activité scolaire.
- Quand tu produis un texte, une image, un son, pense que cela sera lu, vu ou entendu par d'autres personnes. Tu dois donc t'engager à respecter à la fois ceux dont tu parles et ceux qui vont te lire.
- La loi interdit les injures, le racisme, la provocation à la violence, la diffamation, l'atteinte à la vie privée, et toute forme de discrimination...
- Quand tu utilises un texte, une image ou du son, pense que chacun est propriétaire de son image. Pour utiliser la photographie d'un adulte, demande son autorisation. Pour celle d'un enfant, demande lui son accord et celui de ses parents. Chacun est aussi propriétaire de ses œuvres. Pour utiliser une photographie, un dessin, une musique, un texte, il faut que tu demandes l'autorisation au créateur ou à ses héritiers.
- Quand tu construis un lien vers une adresse mél ou un autre site, demande l'autorisation à ton enseignant.
- Quand tu navigues sur Internet, malgré les précautions prises par l'école, si une image te choque, préviens immédiatement ton enseignant.

Signature des parents :

Signature de l'élève :

